

Délégation départementale du Val d'Oise

Département Santé Environnement

Courriel : ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr

Destinataire(s) :

MAIRIE DE FREMAINVILLE

SIEVAM

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Renforcement du contrôle de l'eau

SIEVAM AUTONOME

Commune de : FREMAINVILLE

Prélèvement et mesures de terrain du **22/09/2025 à 09h20** pour l'ARS, par le laboratoire :
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY, qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation : SERAINCOURT FREMAINVILLE (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : FREMAINVILLE 19 RUE BOUT SIROP - ECOLE RUE BOUT SIROP

Code point de surveillance : 0000002084 Code installation : 000117 Type d'analyse : PES6

Code Sise analyse : 00189116 Référence laboratoire : H.2025.3216-1 Numéro de prélèvement : 09500186569

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-09500186569 - page : 1)

Le vendredi 03 octobre 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,

L'ingénieur d'études sanitaires,
Signé

Helen LE GUEN

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

				Limites de qualité	Références de qualité		Valeurs indicatives
Mesures de terrain	Résultats	Unité		Mini	Maxi	Mini	Maxi
Contexte Environnemental							
Température de l'eau	17,1	°C				25	
Analyse laboratoire	Résultats	Unité		Limites de qualité	Références de qualité		Valeurs indicatives
Pesticides triazines							
Atrazine	0,009	µg/L		0,1			
Pesticides Divers							
Total des pesticides analysés	0,137	µg/L		0, 5			
Métabolites							
Atrazine-2-hydroxy	<0,020	µg/L		0,1			
Atrazine-déisopropyl	<0,020	µg/L		0,1			
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	<0,020	µg/L		0,1			
Atrazine déséthyl	0,069	µg/L		0,1			
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0,005	µg/L		0,1			
Atrazine déséthyl déisopropyl	0,059	µg/L		0,1			

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1